



## AGREGES

*Depuis plusieurs mandats, c'est une équipe de douze collègues élus des syndicats de la F.S.U., sur dix-huit représentants du personnel qui vous défendent à la C.A.P.A (Commission Administrative Paritaire Académique) des Agrégés. Sur notre liste se présentent à la fois des enseignants de différentes disciplines et des quatre départements de l'académie. On trouve et des collègues expérimentés ayant déjà effectué plusieurs mandats et des jeunes collègues porteurs de renouveau .*

### **En quoi consiste la mission des commissaires paritaires ?**

Pendant la durée du mandat (trois ans) nous siégeons pour examiner :

- Les requêtes en révision de notes administratives, les propositions rectorales d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude,
- Les demandes de congés formation,
- Les demandes de postes adaptés,
- Les propositions rectorales d'accès à la hors classe des agrégés,
- En formation paritaire mixte, avec nos collègues élus à la CAPA des certifiés, afin d'examiner, les propositions rectorales de mouvement des personnels enseignants,
- La CAPA peut être réunie en formation disciplinaire (conseil de discipline pour les enseignants).

### **Obtenir du concret pour chacun et pour tous... Pour une meilleure progression de carrière pour tous.**

Dès la réception des documents, nous en faisons une étude très attentive et une analyse statistique, en étant très vigilants pour l'ensemble des collègues sur :

- La continuité des propositions par rapport à l'année précédente.
- Le nombre de proposés (liste d'aptitude et hors-classe) par discipline, selon le sexe et le département (analyse de l'évolution au cours des ans).
- La situation des collègues du supérieur (ont-ils été proposés dans les mêmes proportions que les autres ?).
- Comparaison de nos statistiques académiques avec les statistiques nationales.
- Analyse fine des effets de l'avis des IPR et des chefs d'établissement pour dénoncer les disparités.

### **Des exemples....**

- Lors des mutations, notre travail préparatoire a permis cette année de rectifier 14% des erreurs dans les barèmes.
- Désormais l'administration réalise, elle aussi, des statistiques sur la fréquence des inspections par discipline selon les départements et le nombre de proposés (liste d'aptitude et hors-classe) par département et par sexe. Elle propose, pour l'accès au corps des agrégés, davantage de femmes qu'auparavant, et elle applique, pour la hors classe, la proportionnalité entre le nombre de proposés par discipline et l'effectif de la discipline.
- Grâce à nos interventions, les chefs d'établissement et les I.P.R. ont connaissance pour l'accès à la hors classe des avis antérieurs du collègue ; toute baisse d'avis doit être justifiée.
- Dans une exigence de transparence : les déclarations préalables, les tableaux statistiques ainsi que les comptes rendus sont consultables sur <http://www.dijon.snes.edu>.

## ***Pour une conception ambitieuse du métier d'enseignant***

A la F.S.U., nous agissons pour tous les collègues et à tous les niveaux.

- Nous sommes attachés à la défense des statuts du corps des agrégés, à la gestion nationale de notre corps, et plus généralement nous dénonçons et nous opposons à la casse actuelle du service public. Les TZR et les titulaires de postes définitifs à service partagé sont l'objet de nos multiples interventions.
- Nous travaillons sur les contenus et les conditions d'enseignement, sur la réussite de nos élèves, et nous n'acceptons pas de réformes à la logique purement comptable, présentées par les politiques avec des arguments faussement pédagogiques. Enfin nous dénonçons ce qui est contenu dans le rapport Pochard : l'accroissement des pouvoirs de la hiérarchie locale.
- Nous exigeons des conditions d'affectation et d'emploi qui respectent la qualification et les aspirations de chacun dans le cadre de règles communes et d'un mouvement national renoué.

## ***Pour un service public efficace et amélioré, pour une revalorisation de nos métiers dans tous leurs aspects***

Nous menons un combat syndical difficile contre une politique d'éducation qui

- fait des choix de régression,
- ne fait pas de la formation et de l'éducation une priorité pour tous les jeunes,
- cherche une mise au pas de la profession et déstabilise nos collègues,
- cherche à renforcer le pouvoir des autorités locales et à favoriser les décisions arbitraires.

Nous revendiquons une carrière plus attractive avec une nouvelle échelle indiciaire intégrant l'échelle-lettre-A, indices actuels de la hors-classe, le doublement des chaires supérieures et l'ouverture d'un débouché sur l'échelle-lettre-B.

## ***Nous vous appelons à voter le 2 décembre pour la liste SNES-SNEP-SNESUP- FSU à la CAPA des agrégés, car c'est :***

- Mettre sa confiance dans une équipe soudée, dynamique, énergique et qui ne compte pas son temps. Nos élus ne sont pas les auxiliaires du Recteur, lequel décide, après avoir recueilli l'avis de la C.A.P.A : ils sont les représentants des personnels agrégés de toute l'académie.
- Préserver les acquis et obtenir des nouvelles avancées grâce à une équipe obstinée qui n'a de cesse de faire rectifier les erreurs, soulever des questions, faire reculer l'arbitraire, le discrétionnaire, l'autoritarisme : voilà comment les élus de la FSU ont su construire un vrai rapport de force.
- Assurer, avec force et motivation, la défense individuelle et collective de tous les collègues dans un souci permanent de transparence et d'équité.